

## **222000 - Une nouvelle musulmane qui doute du caractère obligatoire du port du voile pendant la prière!**

---

### **question**

Je me suis convertie à l'islam récemment et je voudrais connaître la tenue que la musulmane doit porter quand elle prie. Je n'ai trouvé aucun verset qui évoque précisément le port du voile pendant la prière. Ma prière serait-elle valide si je l'accomplis sans porter le voile ou en découvrant une partie de mon corps, tout en sachant que je suis engagée à porter le voile? En outre, je voudrais savoir la raison pour laquelle le port du voile est imposé à la femme quand elle prie en dépit de l'absence de la tentation car personne en dehors d'Allah ne me voit quand je prie. Je sais qu'une fois morte, mon corps ne sera enveloppé que dans un linceul et que je serai ressuscitée nue et que je me présenterai devant Allah toute nue au jour de la Résurrection. Comment ces situations (de nudité) peuvent-elles être permises dans l'au-delà sans l'être dans la prière? L'on sait qu'Allah est Celui qui voit tout. Par conséquent, Il me voit quand je suis nue ici-bas. Qu'est-ce qui justifie alors le port du voile? La prière ne devrait-elle pas être facilitée? La question du port du voile dans la prière commence à impacter ma foi et me pousse à cesser de prier depuis quelque temps. Je n'ai pas trouvé de réponses à ces questionnements. Je veux bien prier dans mes vêtements de sommeil, notamment un pantalon et un T-shirt. Mais je crains qu'un mal me touche si je ne porte pas le voile?

### **la réponse favorite**

Louanges à Allah

Tout d'abord, nous vous félicitons pour le bienfait de l'islam et de la croyance, et demandons à Allah Très-haut pour vous le bonheur et l'assistance ici-bas et dans l'au-delà.

Sachez que l'individu raisonnable qui réfléchit justement et objectivement ne peut pas manquer de tenir compte de tous les aspects du sujet de ses recherches afin d'éviter de s'exposer à des contradictions et des incompatibilités. Il arrive qu'on se laisse entraîner

dans le doute à propos de l'ordre portant sur la manière de s'habiller pendant la prière. Si la Sunna voulait que la femme prie découverte, on n'hésiterait pas à douter et à se demander pourquoi tolérer que la femme prie découverte? Aussi s'oppose-t-on à la charia ]au nom de la raison[ aussi bien quand elle ordonne à la femme de se couvrir que quand elle lui permet de se découvrir.

Cette sorte de discours confus de l'âme nous parvient souvent d'un grand nombre de personnes à une cadence si soutenue qu'on ne pourrait stopper qu' en barrant la route à Satan pour l'empêcher de corrompre la vie religieuse et profane des croyants.

Tous les humains réalisent que l'habillement diffère selon les situations. La tenue à porter pour aller au travail ou dans le cadre d'une visite officielle n'est pas comme celle qu'on porte quand on se repose chez soi. La situation de l'homme ici-bas n'est pas comme la sienne dans la tombe ou sous le sol. Celui qui veut assimiler ces situations les unes aux autres s'oppose à l'esprit sain et joue les normes équilibrées les unes contre les autres d'une manière fautive parce que tout -à -fait contraire aux conditions des raisonnements logiques et légitimes.

C'est exactement ce que vous faites quand, dans votre question, vous voulez comparer votre position devant Allah pendant la prière à votre état dans la tombe ou au moment du rassemblement (des gens) ou à votre état quand vous portez les vêtements utilisés à l'intérieur de votre chambre pour dormir! Vous allez même plus loin car vous pensez que ce faux raisonnement par analogie aboutit à une casse tête, l'une des équations catastrophiques qui déroutent votre raison au point de laisser des doutes gagner votre cœur. Il n'y a là qu'un rare signe de faiblesse psychologique et intellectuel qui nécessite de votre part une pause de méditation de nature à l'empêcher de laisser un impacte sur votre vie présente avant celle à venir.

Bon. Si vous voulez procéder à un raisonnement par analogie, lequel des états allez-vous choisir? Allez-vous prier toute nue comme au jour où votre mère vous a mise au monde ou comme vous serez rassemblée avec les autres au jour de la résurrection? Êtes-vous prête à prier vêtue du linceul qui sert à habiller le mort?

L'état que vous voulez n'est ni celui établi par la loi d'Allah ni celui qui ressemble à l'état du mort dans sa tombe encore moins celui des gens au moment de leur Rassemblement. Vous n'avez pu ni procéder à un raisonnement juste ni à une correcte application de la loi religieuse.

Permettez-nous de vous dire que tout cela ne repose sur rien. Rien ne justifie vos réflexions ni vos doutes. L'affaire est bien moins grave. Si vous interrogiez un homme raisonnable sur la sagesse qui justifie qu'on demande au musulman et à la musulmane de s'habiller décemment quand ils prient, il n'hésiterait pas à vous dire que c'est pour se conformer à la parfaite conduite qu'il sied d'adopter face à Allah, chaque fois qu'on va à Sa rencontre, à se mettre en contact avec Lui, le Puissant, le Majestueux.

Il est formidable de rencontrer Allah le Puissant et Majestueux alors que vous êtes habillée comme Il vous le demande et comme Il aime que vous vous habillez, à savoir en portant le voile et en vous couvrant la tête en particulier comme le reste du corps. Car Allah le Transcendant et Très-haut dit: **«Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de prière portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez; et ne commettez pas d'excès, car Il (Allah) n'aime pas ceux qui commettent des excès.»** (Coran,7:31). L'expression chaque lieu de prière signifie à chaque prière qu'elle soit accomplie à la mosquée ou ailleurs.

L'érudit Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «C'est -à-dire cachez vos parties intimes lors que vous accomplissez la prière; qu'elle soit obligatoire ou surérogatoire car les cacher revient à parer le corps puisque faire le contraire rendrait le corps laid et déformé.

Il est probable que par parure on entend ce qui est au-delà du niveau ci-dessus indiqué, à savoir l'habillement propre et beau. L'ordre ainsi exprimé va dans le sens de cacher ses parties intimes quand on prie, de se parer de beaux vêtements et de veiller à la propreté physique et morale.» Tayssir al-karim ar-rahman, p. 287.

La prière représente une importante situation devant Allah, au cours de laquelle le fidèle musulman s'entretient avec son Maître, médite pleinement sur son Maître-Créateur, avec révérence, humilité et sérénité tout en espérant bénéficier de Sa miséricorde et tout en craignant de subir son châtement. Il plonge sa tête et son nez dans le sol pour manifester sa soumission au Puissant et Majestueux.

Tout ce que cette importante situation (la prière) mérite de la part du musulman et de la musulmane est de s'habiller de la manière la plus parfaite, celle digne de celui qui va à la rencontre du Roi des rois, le Puissant et l'Auguste. Ce n'est pas le moment de se habiller comme si on allait dormir ni de porter une tenue de travail.

Ensuite, en tant que musulmane rassurée, vous devriez être convaincue que l'islam signifie se soumettre à Allah le Transcendant le Très-haut car c'est ce qui est dit dans Son noble livre et dans la Sunna de son Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Vous devriez savoir que le musulman, qui perd la raison et donc le cœur au point de devenir incapable de saisir la sagesse qui sous-tend une affaire quelconque, doit chercher la lumière apte à lui éclairer la bonne direction dans la révélation d'Allah le Transcendant, représentée par le Coran et la Sunna, conformément à cette parole d'Allah le Puissant et Majestueux **«Ô Vous qui avez cru! Craignez Allah et croyez en Son Messager pour qu'Il vous accorde deux parts de Sa miséricorde, et qu'Il vous assigne une lumière à l'aide de laquelle vous marcherez, et qu'Il vous pardonne, car Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux.»** (Coran,57:28) et la parole du Transcendant et Très-haut: **« Nous leur avons, certes, apporté un Livre que Nous avons détaillé, en toute connaissance, à titre de guide et de miséricorde pour les gens qui croient.»** (Coran,7:52).

Le musulman doit chercher à se faire guider par la loi islamique au lieu de se comporter comme celui au sujet duquel Allah le Transcendant dit: **« il y a des gens qui discutent au sujet d'Allah sans aucune science, ni guide, ni Livre pour les éclairer..»** (Coran,22:8). Voilà l'un des piliers fondamentaux de la croyance et de la soumission envers Allah et envers Son prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui). Ce qui n'a

rien à avoir avec ce que vous faites quand vous vous permettez de douter de tout sans aucune justification comme vous le dites dans votre question.

Vous pourriez prier comme les musulmans le font, quitte à poser les questions de votre choix au lieu de vous laisser emporter par des instigations sataniques et des doutes qui vous ont amenée à l'abandon total de la prière!

Le Coran est certes la parole d'Allah. Cette parole est la perfection, la justice et la sagesse. Elle n'est entachée d'aucune imperfection. C'est bien le Puissant et Majestueux qui dit: «**Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition.**»

Le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné aux femmes l'ordre de s'habiller décemment, donc de porter un voile qui couvre la tête. Il a été rapporté de manière sûre qu'Aïcha (P.A.a) a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «**Allah n'a agréé la prière d'une femme majeure à moins qu'elle ne soit porteuse d'un voile.**» L'expression qui voit ses règles employée dans le hadith signifie celle qui est en âge de voir ses règles. Il ne s'agit pas de la femme qui voit effectivement ses règles. Voir Maalim as-sunan (1/180) et rapporté par Abou Dawoud dans as-Sunan ( 641) et at-Tirmidhi dans as-Sunan (277) et qualifié par lui de bon hadith au quel les ulémas sur réfèrent pour dire que quand une femme majeure prie alors qu'une partie de ses cheveux reste découverte, sa prière n'est pas valide.»

Ibn al-Moundhir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «**Ils (les ulémas) sont tous d'avis que quand une femme majeure et libre veut prier, elle doit se couvrir la tête et que si elle priait alors que tous ses cheveux restent découverts, elle devrait reprendre la prière.**» Extrait de l'Idjmaa, p. 43.

Si vous ne voulez pas vous laisser guider par la sunna prophétique dans cette affaire, pourquoi accomplissez-vous quatre rak'aa au titre de la première prière de l'après midi alors que vous ne trouvez ce nombre de rakaa mentionné nulle part dans le livre d'Allah!! Pourquoi payez-vous la zakat au taux de 2,5 pour cent alors que ce taux n'est pas

mentionnés dans le Coran. Tous ces enseignements sont reçus par les musulmans de la sunna prophétique authentique. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « **ne prononce rien sous l'effet de la passion ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.** » (Coran, 53:3-4).

Nos ulémas (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) ont dit que le saint verset « **portez votre parure (vos habits) dans chaque lieu de prière** » fait partie des signaux forts qui indiquent que le saint Coran a voulu faire passer les nations primitives à la civilisation et à la civilité.

En effet, les Arabes de l'époque antéislamique faisaient la circumambulation autour de la Kaaba tout nus à un moment où beaucoup de nations ne possédaient aucune culture vestimentaire. Le fait pour l'islam de prescrire la bonne manière de s'habiller constitue un immense saut en matière de civilisation pour ces nations là.

L'érudit Muhammad Rachid Ridah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « L'ordre de bien se habiller quand on se rend à la mosquée- et pas seulement à la mosquée sacrée (de La Mecque)- fait partie des fondements de la réforme religieuse et civilisationnelle. On ne peut l'apprécier à sa juste valeur que quand on connaît la cause de la révélation de ces versets. Seuls peuvent avoir une connaissance ceux qui ont lu l'histoire des nations et des religions et savent que des sauvages vivent encore en groupe ou individuellement dans les jungles et forêts et se réfugient dans des cavernes et grottes. De nombreuses tribus païennes qui vivent encore dans des îles isolées dans les mers, et dans les montagnes africaines circulent tous nus; hommes et femmes. Chaque fois que l'islam arrive auprès d'un groupe d'entre eux, il leur apprend à se habiller correctement et leur en donne l'ordre.

Quand des évangélistes européens se mirent à critiquer l'islam de manière exagérée afin d'amener les gens à s'en éloigner et à se convertir à leur religion et monter l'Europe contre les musulmans, l'un des hommes justes leur répondit en mentionnant que l'islam a devancé l'Europe en Afrique en ceci qu'il y a diffusé la civilisation et amené les Africains à abandonner la nudité et leur a imposé de se habiller puisqu'il a été à l'origine du développement du commerce des tissus européens parmi eux.

Mieux, je dirais que certaines nations païennes dépositaires d'une civilisation, de sciences et d'arts ne s'en livraient pas moins à une vie de nudité. Quand certains d'entre eux découvrirent l'islam, ils commencèrent à se habiller et à se parer. Puis ils se mirent à fabriquer des vêtements. Cette pratique fut copiée dans une certaine mesure par leurs voisins.

Voici l'Inde qui, bien que ses païens aient atteint un haut niveau de civilisation jadis comme en ces temps modernes, n'en abrite pas moins des milliers d'hommes et de femmes qui se promènent tout nus ou à moitié nus ou au quart nus. On voit encore chez eux des hommes occupés par leur commerce ou leurs activités industrielles mais tout nus ou ne cachant que leurs parties génitales ou la partie inférieure de leur corps. On voit encore chez eux une femme au ventre, aux cuisses, ou au buste entièrement ou partiellement découverts.

Certains de leurs ulémas justes ont avoué que ce sont les musulmans qui leur ont appris à se habiller et à employer des ustensiles domestiques. La plupart de leurs pauvres continuent encore d'envelopper leur nourriture dans des feuilles d'arbre et de les manger en cet état. Ce qui reste meilleur que l'état de nombreux païens, étant donné leur attitude vis-à-vis de l'habillement et de la parure. Ceci est dû au fait que les musulmans furent leurs gouvernants et ceux parmi ces derniers qui exercèrent le pouvoir furent parmi les musulmans les plus évolués quant à leur savoir, leurs pratiques et l'impact qu'ils imprimèrent aux païens de leur pays.

Quant aux musulmans orientaux dominés par l'ignorance, ils restaient plus proches du paganisme que de l'islam dans leurs comportements vestimentaire et dans beaucoup de leurs pratiques religieuses. C'est le cas des femmes des musulmans de Syam (la Thaïlande) qui n'estiment devoir cacher que leur sexe comme nous venons de le dire.

Au fur et à mesure que l'islam se consolide, se répand l'habitude de se habiller de la manière digne de l'honneur de l'Homme et de son progrès. Celui qui connaît cette réalité saisit l'importance de ce fondement de la réforme en islam. Si cette religion supérieure civilisée n'avait pas intégré l'habillement dans la loi d'Allah et n'en avait pas fait une

obligation, elle n'aurait pas pu extraire de nombreuses nations et peuples de la sauvagerie abominable pour les amener à la civilisation avancée.

Ceci n'est ignoré que de celui qui ne connaît pas l'histoire, même s'il se dit historien. On n'exclut même pas qu'il y ait parmi ces européens superficiels quelqu'un qui s'installe confortablement dans un cabaret ou un café ou un bistrot, le bonnet penché de côté, et se dit: quel est le sens de l'insertion de la manière de se habiller dans les affaires religieuses quand on sait que les pratiques vestimentaires relèvent des affaires purement humaines dans lesquelles on a nullement besoin d'une révélation divine ou d'une loi religieuse?»

Extrait de Tafsir al-Manar (8/340-341).

On a déjà diffusé dans notre site de nombreuses fatwa qui indiquent l'accoutrement de la femme quand elle est en prière. Vous pouvez vous y référer aux nombres suivants: [\(11073\)](#) , [\(69804\)](#) , [\(32993\)](#)

En somme, la situation où l'on se trouve quand on prie est une situation très importante. Elle requiert que la musulmane porte correctement son voile en respect des règles de conduite à observer à l'égard d'Allah. Ce qui est différent de la tenue à porter à la maison où l'on préfère s'habiller légèrement. Il s'y ajoute d'ailleurs que le musulman cherche à s'éclairer et se faire guider par le saint Coran et la Sunna authentique au lieu de lire la révélation venue d'Allah à la lumière de ses opinions entachées de doutes.

Allah le sait mieux.